

HYGIÈNE CORPORELLE ET TRAVAIL

L'hygiène est un ensemble de mesures destinées à prévenir les infections, c'est alors un enjeu de santé publique. Elle fait partie aussi des moyens de prévention contre des maladies professionnelles en évitant des allergies ou des intoxications.

LES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

- Le Code du travail rappelle que les locaux doivent être munis de **vestiaires**, d'**installations sanitaires** ou même de **douches pour les travaux salissants** (une douche pour 8). En cas de personnel mixte les installations doivent être séparées pour le personnel masculin et pour le personnel féminin.
- Des **produits de nettoyage** (savons) doivent être fournis au personnel. Lorsque les salissures sont plus importantes, des détergents d'atelier doivent être mis à disposition répondant à des normes AFNOR NF T 73-101 (sans solvants) et NF T 73-102 (avec solvants).
- L'employeur met à disposition des **vêtements de travail** dans la mesure où les travaux sont salissants. Il veille à leur utilisation effective et en assure l'entretien.
- Les salariés ne doivent pas prendre leurs repas dans les locaux affectés au travail. Lorsque 25 salariés au moins désirent prendre leur repas dans l'entreprise, un réfectoire doit être mis à leur disposition.

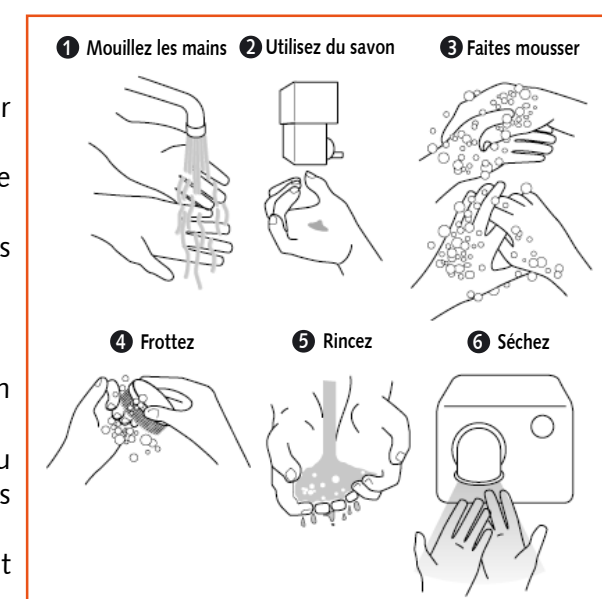
L'HYGIÈNE CORPORELLE

- L'hygiène corporelle est une pratique essentielle qui contribue grandement à réduire les infections par les micro-organismes pathogènes, notamment en limitant les contaminations inter-individus. On peut aussi attraper des germes si on touche des objets ou des surfaces contaminées.
- Une bonne hygiène permet d'éviter la propagation de ces maladies envers des populations dites "à risque", pour lesquelles une banale contamination peut être dramatique. Il s'agit des bébés, des femmes enceintes, des personnes âgées ou malades.
- Les **installations sanitaires doivent se trouver proches des postes de travail**, tout en étant séparées des locaux de travail suffisamment ventilées ; les murs et les sols doivent être revêtus de matériaux imperméables et faciles à nettoyer. La commande d'eau des lavabos est de préférence non manuelle : commande au pied ou au genou voire par détection infrarouge.
- L'eau est le principal élément indispensable à la propreté mais elle ne suffit pas. Les lavabos doivent être équipés de **produits de lavage**, choisis en fonction des activités et ne doivent pas former de composés nocifs avec les produits utilisés dans l'entreprise.
- **Utiliser des distributeurs de savon liquide** : on ne devrait plus voir de savonnette, nid à microbes, ni de produits caustiques (lessive pure, essence...) qui, certes, décapent les salissures tenaces mais dégradent trop la peau et pénètrent dans l'organisme.
- Un défaut d'hygiène en particulier des mains peut être source également de **dermatoses d'irritation** dues aux huiles et aux graisses, de mycoses de la peau mais aussi des ongles.

Se laver les mains est la meilleure façon de prévenir la propagation des infections. C'est la base de l'hygiène la plus élémentaire. On ne se lave pas assez les mains, aussi bien à domicile qu'en milieu professionnel.

Pour nettoyer les mains de façon efficace :

- enlever vos bagues et autres bijoux,
- utiliser de l'eau chaude et vous mouiller complètement les mains,
- prendre du savon (de 1 à 3 ml) et bien le faire mousser,
- vous frotter les mains, les poignets, les avant-bras et entre les doigts pendant 10 secondes,
- vous nettoyer le dessous des ongles,
- rincer abondamment,
- fermer le robinet (si la commande est manuelle) en le tenant avec une serviette en papier,
- vous sécher les mains avec une serviette jetable ou sous le séchoir (ne pas utiliser d'essuie-mains textile servant à plusieurs personnes !),
- éviter de toucher des surfaces souillées en quittant les lavabos.



Le port de gants ne remplace pas le lavage des mains !

Lorsqu'il n'y a pas d'eau ni de savon, les travailleurs itinérants peuvent avoir recours à l'utilisation de solutions hydroalcooliques, mais il ne faut pas que les saletés soient trop importantes.

L'HYGIÈNE VESTIMENTAIRE

Pourquoi des vêtements de travail ?

Même si la tenue de travail était au début du 20^e siècle avant tout une protection de la personne et de ses vêtements civils, on s'est rendu compte que les humains véhiculaient des microbes sur leurs vêtements et qu'il fallait limiter les possibles contaminations. Le vêtement de travail a un rôle de barrière.

Dans certains cas, la tenue de travail sert d'identification à la profession, mais elle s'adapte aussi aux salissures possibles : la tenue blanche du cuisinier s'est imposée grâce à une certaine facilité dans le nettoyage des taches de sang et d'aliments.

- Dans les vestiaires, chaque agent doit disposer d'une **armoire individuelle** en matériaux ininflammables, comprenant un compartiment réservé aux habits de travail lorsque l'activité est salissante. L'agent ne doit pas rentrer chez lui avec sa tenue de travail, car le vêtement de travail est autant source de contamination qu'il peut être contaminé. Il doit rester dans l'armoire du vestiaire.
- Les tenues doivent être propres. **C'est l'employeur qui prend en charge le nettoyage des vêtements de travail.** C'est important car certains vêtements porteurs de germes ou de salissures toxiques ne doivent pas être lavés dans le lave-linge familial. De plus, le non respect des conditions de lavage (température...) peut détériorer le vêtement et il peut ainsi ne plus répondre aux normes de sécurité (bandes réfléchissantes qui n'y sont plus si les conditions d'entretien fixées par le fabricant ne sont plus respectées).

L'hygiène, c'est un comportement sain en toutes circonstances. C'est pourquoi, il est important de commencer par une bonne hygiène au quotidien et d'avoir une bonne hygiène de vie : alimentation équilibrée, sommeil, éviter l'abus de tabac, d'alcool...